

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-deux le six avril, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la salle Auguste Rodin d'AZAY LE RIDEAU, le treize avril 2022.

Le 13 avril 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à la salle Auguste Rodin d'AZAY LE RIDEAU, sous la présidence de Madame Sylvia GAURIER, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames GAURIER, CHARTIER, PLAULT, CHAUMEAU, LEGER, LEGASSE, COUVREUX, MAERTENS, BRUNET, JANSEN, LAINE, MILLASSEAU, DE CHENERILLES, MAQUET, LEFEBVRE (à partir de la délibération n°2022-02-05), DEGA, SARRAZIN, MAYNARD.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE (jusqu'à la délibération 2022-02-04), PERSYN, PATRICE, MARTIN, BIDAULT, BLANCHARD.

Pouvoir :

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2022
- Décisions du Maire

Délibérations :

Rapporteur : Sylvia GAURIER

- Mise à jour des commissions municipales
- Eglise d'Azay-le-Rideau / Acceptation d'un don – Association les Amis d'Azay-le-Rideau
- Achat d'œuvres de l'artiste Jean VINDRAS
- Désignation du délégué auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL)

Rapporteur : Franck CHARTIER

- Admission en non-valeur
- Tarifs municipaux 2022 / Mise à jour

Rapporteur : Cyril CHAUMEAU

- Renfort Autorisation Droit des Sols (ADS) / Convention avec la CCTVI

Rapporteur : Anne LEGER

- API RESTAURATION / Protocole
- Groupement de commande avec la CCTVI / Marché de restauration scolaire et autorisation de lancer le marché

Rapporteur : Pascale BRUNET

- Attribution de subventions aux associations

* * *

Madame le Maire ouvre le Conseil Municipal, procède à l'appel et vérifie le quorum.

Elle souhaite la bienvenue à Madame MILLASSEAU qui remplace Monsieur VIALLOU démissionnaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence pour l'UKRAINE.

2022 02 01 Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Sylvia GAURIER

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.
- **DESIGNE** Véronique de CHENERILLES secrétaire de séance.

(Pour : 17 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 02 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2022

Rapporteur : Sylvia GAURIER

Madame le Maire demande s'il y a des objections sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2022.

(Pour : 17 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 03 Mise à jour des commissions municipales

Rapporteur : Sylvia GAURIER

A la suite de la démission de Monsieur Dominique VIALLOU et l'arrivée de Madame Yasmine MILLASSEAU, il est proposé la mise à jour des commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu en annexe le projet de mise à jour des commissions municipales,

- **VALIDE** la mise à jour des commissions municipales telle qu'elle figure en annexe.

(Pour : 17 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 04 Travaux église AZAY LE RIDEAU-Acceptation d'un don –Association les Amis d'AZAY LE RIDEAU

Rapporteur : Sylvia GAURIER

L'association « Les amis d'AZAY LE RIDEAU » souhaite faire un don à la commune, d'un montant de 57 568.40 €.

Au terme du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de dissolution du 9 septembre 2021, il est précisé que :

Le boni de liquidation sera versé intégralement à la Commune d'AZAY LE RIDEAU, sous réserve que ce don soit intégralement consacré à la réfection de l'église d'AZAY LE RIDEAU et non aux diagnostics préalables à celle-ci. Il est également demandé qu'il soit fait, dans la mesure du possible, appel aux entreprises locales.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Madame le Maire tient à présenter ses sincères remerciements à Madame TOUZE qui a fait beaucoup dans ce dossier.

Ce don tombe à un très bon moment car on aura fin mai un premier chiffrage sur les travaux.

On commencera par les travaux d'urgence et le don les financera.

Un dossier de financement participatif est par ailleurs en cours de montage.

A nouveau un grand merci à l'association les Amis d'Azay-le-Rideau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association « Les Amis d'Azay le Rideau »,

Vu le courrier du 5 février 2022 de M. WEWERKA,

Vu le mail du 23 mars 2022 de M. WEWERKA,

- **ACCEPTE** le don de l'association « les amis d'AZAY LE RIDEAU » d'un montant de 57 568.40 € aux conditions précitées.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

(Pour : 17 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 05 Achat d'œuvres de l'artiste Jean VINDRAS

Rapporteur : Sylvia GAURIER

Forte de son potentiel touristique, la ville d'Azay-le-Rideau est engagée dans une transformation urbaine afin de renforcer l'attractivité de son cœur de ville avec notamment l'installation d'œuvres d'art.

A l'été 2020, lors de l'exposition « Traces et Racines » organisée en partenariat avec le Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC Centre-Val-de-Loire), 3 œuvres (Jazz Origines, Le Banc de Fernande et La Grande Origine) ont été présentées dans les espaces publics de la commune.

Ces sculptures, créées par l'artiste tourangeau Jean VINDRAS, ont été installées dans les rues d'Azay-le-Rideau où elles ont rencontré un vif succès auprès des ridellois et des ridelloises.

Dans la perspective de maintenir ces sculptures dans l'espace public, la commune souhaite acheter l'œuvre « La Grande Origine » au prix de 2429€ nets de taxe et il est proposé d'accepter le don de l'entreprise Valexco d'un montant de 2776€ pour acheter l'œuvre « Le Banc de Fernande » au prix de 2776€ nets de taxe.

Enfin, la Mairie va lancer une campagne de mécénat participatif afin d'envisager l'acquisition de la troisième et dernière œuvre Jazz Origine d'un montant de 11 795€ nets de taxe. Pour ce faire, la commune doit signer une convention de mandat avec la plateforme retenue pour cette opération. Il est donc proposé de conventionner avec « KissKissBankBank », sous réserve de la validation par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Il est rappelé enfin que le mécénat ouvre droit à :

- Réduction fiscale de 60 % pour les particuliers (plateforme à 20 % du revenu imposable).
- Réduction fiscale de 60 % pour les entreprises (dans la limite de 20 000 € et de 0,5 % du chiffre d'affaires HT).

Madame le Maire indique que ce dossier a été impacté par le COVID, l'installation des 3 œuvres devait durer le temps de l'exposition estivale mais avec la pandémie les œuvres sont restées là.

On a pu voir qu'elles étaient très appréciées par les Ridellois.

Madame le Maire rappelle que dès 2020 elle avait souhaité mettre en place un budget participatif pour les acquérir mais cela n'avait pas été possible du fait de problématiques d'organisation.

Aujourd'hui on va pouvoir le faire et il est important de faire un retour à Monsieur VINDRAS qui est en attente et qui nous a prêté ses œuvres depuis 2020.

Le moment est d'autant plus propice qu'une entreprise Ridelloise a bien voulu faire un don pour acheter une œuvre. Merci à VALEXCO.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de l'entreprise VALEXCO ;

Vu le descriptif des œuvres ;

Vu le projet de convention de mandat avec KissKissBankBank ;

Vu l'avis favorable de la DDFIP du 5 avril 2022 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à accepter le don de l'entreprise Valexco de 2776€ qui servira à l'acquisition de l'œuvre « Le Banc de Fernande » au montant de 2776€ nets de taxe.
- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir l'œuvre « Le Banc de Fernande » au montant de 2776€ nets de taxe et « La Grande Origine » au prix de 2429€ nets de taxe pour un total de 5205 € nets de taxe.
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer une procédure de financement participatif sur la plateforme KissKissBankBank afin d'envisager l'acquisition de l'œuvre « Jazz Origine » d'un montant de 11 795€ nets de taxe et signer la convention de mandat avec KissKissBankBank.
- **DIT** que le projet d'acquisition de l'œuvre « Jazz Origine » sera présenté au Conseil Municipal de septembre afin de faire un bilan sur le financement participatif et les suites à donner.

(Pour : 17 – Contre : 0 – Abstention : 1 M. CHAUMEAU)

2022 02 06 Désignation du délégué auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL)

Rapporteur : Sylvia GAURIER

Chaque conseil municipal doit désigner le délégué chargé de représenter la commune au sein du SIEIL.

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation du nouveau représentant titulaire à la suite de la démission de Monsieur VIALLO.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIEIL.

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Est Candidate : Titulaire : Sylvia GAURIER

Après en avoir délibéré est élue,

Titulaire : Sylvia GAURIER

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 07 Admission en non-valeur

Rapporteur : Franck CHARTIER

Le Service de Gestion Comptable de CHINON sollicite par courrier en date du 11 février 2022 l'admission en non-valeur d'une somme n'ayant pu être recouvrée malgré toutes les procédures employées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et R 1617-24,

Vu le budget principal 2022,

Vu l'article 26-1 de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant qu'il convient à ce titre de régulariser la comptabilité communale,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer
2016	T-207	7062	24.00
Total			24.00 €

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 08 Tarifs communaux 2022 / Mise à jour

Rapporteur : Franck CHARTIER

Il convient de mettre à jour les tarifs suivants :

1-Tarifs salle AUCHER

Il n'est pas prévu de gratuité pour les Assemblées Générales des Associations pour la salle AUCHER. Il est donc proposé de corriger ce point et de créer une gratuité pour cela.

2-Tarifs aire de camping-car Bord de l'Indre

Interparking a informé la Commune qu'il n'avait pas correctement pris en compte la taxe de séjour 2022. Il convient donc de corriger ce point.

Pour mémoire, tarifs 2022 suivant délibération 2021-07-15 :

A la demande du
proposé
tarifs suivants :

Période	2022
	Tarif de l'aire/nuitée Interparking TTC
Du 1 ^{er} Janvier au 31 Mai	9.60 €
Du 1 ^{er} Juin au 30 septembre	10.80 €
Du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre	9.60 €
5 heures + services	6 €
Taxe de séjour/nuit	0.50 €

délégataire, il est
d'appliquer les

Période	2022
	Tarif de l'aire/nuitée Interparking TTC
Du 1 ^{er} Janvier au 31 Mai	9.58 €
Du 1 ^{er} Juin au 30 septembre	10.78 €
Du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre	9.58 €
5 heures + services	6 €
Taxe de séjour/nuit	0.61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-07-15 fixant les tarifs communaux 2022,

- **DECIDE** de modifier et appliquer les tarifs communaux 2022 comme suit :
 - 1- Gratuité de la salle AUCHER pour les assemblées générales des associations
 - 2- Aire camping-car bord de l'Indre :

Période	2022
	Tarif de l'aire/nuitée Interparking TTC
Du 19 avril au 31 Mai	9.58 €
Du 1 ^{er} Juin au 30 septembre	10.78 €
Du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre	9.58 €
5 heures + services	6 €
Taxe de séjour/nuit	0.61 €

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 09 Renfort ADS / Convention avec la CCTVI

Rapporteur : Cyril CHAUMEAU

Afin d'assurer la continuité des missions du service urbanisme et compte tenu des difficultés rencontrées, il est proposé de recourir au renfort temporaire du service ADS de la CCTVI.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de renfort avec la CCTVI ainsi que le cas échéant tout renouvellement éventuel justifié par la continuité de service.

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 10 API RESTAURATION / Protocole

Rapporteur : Anne LEGER

La commune d'AZAY-LE-RIDEAU a confié la production des repas du restaurant scolaire à API Restauration dans le cadre d'un marché public par délibération en date du 3 juin 2019.

En janvier 2022, suite aux fermetures de classes et aux absences des élèves, l'entreprise API a perdu une fréquentation significative par rapport aux effectifs habituels, qui a impacté son chiffre d'affaires.

Les parties se sont rencontrées afin de trouver une solution permettant de maintenir l'économie générale du contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la pandémie liée au COVID,

Vu le projet de protocole avec API RESTAURATION,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le projet de protocole transactionnel et régler la somme de 700 € TTC à API RESTAURATION.

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 11 Restauration Scolaire / Renouvellement du Marché public / Convention de groupement de commande avec la CCTVI

Rapporteur : Anne LEGER

La Commune a confié en 2017 à la société API Restauration l'exploitation du restaurant scolaire de l'école Descartes.

Ce marché a fait l'objet d'un renouvellement en 2019 à la suite d'une consultation et l'actuel contrat arrive à échéance au 31 août 2022.

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre utilisant également le restaurant scolaire de la commune d'Azay-le-Rideau pour l'organisation des repas et goûters du service enfance le mercredi et pendant les vacances scolaires, il est proposé d'organiser un groupement de commandes entre la Commune d'Azay-le-Rideau et la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2123-1, R.2131-14 ainsi que l'annexe relative aux services sociaux et spécifiques (7) ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes pour le marché restauration scolaire ;

- **DÉCIDE** d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de restauration scolaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes et tout document s'y rapportant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer le marché de restauration scolaire, mener l'ensemble des procédures et à signer tout document s'y rapportant.

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2022 02 12 Attribution des subventions aux associations et organismes divers au titre de 2022

Rapporteur : Pascale BRUNET

Après l'étude en Commission et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2022, il est proposé de procéder à l'attribution des subventions aux associations selon la répartition suivante en fonction des critères retenus :

- Le nombre de licenciés Ridellois mineurs
- Le nombre de licenciés Ridellois majeurs ;
- La rémunération du ou des encadrant(s) ;
- La participation à la vie locale
- Proportion épargne et trésorerie sur budget global.

ASSOCIATIONS AZAY LE RIDEAU	Subvention 2020	Subvention 2021	2022	2022
			Proposition	Attribution définitive
SPORT ET CHORALE				
JUDO CLUB	1 200 €	1 200 €	1 500 €	1 500 €
SCAC	6 450 €	6 450 €	6 200 €	6 200 €
BASKET	1 350 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TENNIS DE TABLE	650 €	650 €	Dossier reçu après la Commission	
OCCOS	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	0€
CHORALE PAR SI PAR LA	400 €	En sommeil	500 €	500 €
SALAMANDRE VTT	400 €	400 €	300 €	300 €
STRUCTURES				
FAMILLES RURALES	2 500 €	2 500 €	3 000 €	3 000 €
MAISON DES JEUNES	1 900 €	2 500 €	2 000 €	2 000 €
AMAZONES	450 €	Pas de demande	Pas de demande	0 €

LES DISEURS -5	500 €	800 €	500 €	500 €
AMICALES				
SOUVENIR Français	50 €	50 €	50 €	50 €
LES BANNERETS	100 €	185 €	185 €	185 €
JUMELAGES (*)				
AZAY/LASNE	350 €	360 €	350 €	350 €
AZAY/NISA	350 €	360 €	350 €	350 €
AZAY/DUBIECKO	350 €	360 €	350 €	350 €
AZAY/CROSTON	350 €	360 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS DIVERSES ET EXTERIEURS				
MARATHON	2 000 €	Pas de demande	0 €	0 €
LA BOULE DE FORT	250 €	Pas de demande	Pas de demande	0 €
SPA	150 €	200 €	200 €	200 €
COMICE AGRICOLE	0 €	0 €	0 €	0 €
ROUE TOURANGELLE	0 €	1 000 €	Pas de demande	0 €
AFN	200 €	200 €	200 €	200 €
LES REPLICANTS	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	0 €
FRR-HANDICAP ET VOUS	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	0 €
SHOT	120 €	120 €	120 €	120 €
RIDE N JUMP	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	0 €
LES AS DU PING ESRTT	0 €	0 €	En attente du dossier de demande de subvention exceptionnelle	0 €
AZAY TECH 3D	200 €	200 €	0 €	0 €
GENETIQUE ACTIONS	300 €	Pas de demande	200 €	200 €
ASSOCIATION DES MAIRES Ex CCPAR		0 €	Pas de demande	0 €
LA PALETTE RIDELLOISE	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	0 €
ANIMATIONS				
COMITÉ DES FÊTES	1 600 €	1 000 € à leur demande	1 000 €	1 000 €
UNION COMMERCIALE	5 500 €	1 000€	1 000€	1 000€
LES PTITES MAINS	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
ASSOCIATION 3A	0 €			
Américain Cars Région Centre ACRC	0€	100 €	200 €	200 €
SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES				
VAG A BUL	300 €	Pas de demande	Dossier reçu après la Commission	
DESCARTES ET CIE	300 €	300 €	300 €	300 €
MFR *		240 €	En attente Demande	
COLLEGE BALZAC / Mini-entreprise	0 €	0 €	reçue après la Commission	
CFA BTP *		30 €	Pas de demande	0 €
MFR Sorigny *		30 €	Pas de	0 €

CMA *		150 €	demande 360 €	360 €
AS Collège Balzac **		130 €	100 €	100 €
TOTAL SUBVENTIONS	29 570 €	22 735 €	22 615 €	22 615 €

* une subvention de 30€ par mineur Ridellois accueillis dans les établissements scolaires a été approuvée par la Commission « Association » ;

** L'Association Sportive du Collège Balzac recevra une subvention d'un montant de 3€ par adhérents Ridellois.

AUTRES	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022
SCOLAIRE			
Coopérative Descartes 200 élèves x 28€	5 880	5 600€	5 600 €
Coopérative Descartes / Voyages scolaires	0	0	4 900€
Coopérative AMICE 120 élèves x 28€	3 360	3 360€	3 360 €
DIVERS			
CCAS	25 000	25 000	20 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	34 240 €	33 960 €	33 860 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de subventions aux associations, organismes divers et CCAS pour 2022,

- **DÉCIDE** de verser aux différentes associations, organismes divers et CCAS les subventions, au titre de 2022, comme indiqué dans le tableau ci-dessus (attribution définitive) et d'imputer à l'article correspondant du budget communal ces dépenses.

(Pour : 16 – Contre : 0 – Abstentions : 2 M. CHAUMEAU et M. MAQUET)

* * *

Questions diverses :

- Exposition Jean-Paul Belmondo
- Relance du marché de restauration scolaire
- Point travaux place de la République
- Réouverture du camping depuis le 8 avril
- Prochain Conseil Municipal le 8 juin